

Sous-direction des Moyens Opérationnels

Groupement organisation et coordination des secours

Service Prévention

Affaire suivie par : Ltn Laurent CASSERON

Tél: 02.43.54.66.86 ou 85 Fax: 02.43.54.65.51 Mail: serv.prev@sdis72.fr

Réf: 2023/385/LC/SB

Coulaines, le 21 août 2023

Le Directeur du service départemental D'incendie et de secours

à

LE MANS METROPOLE
Direction du Développement

Service urbanisme – Qualité Architecturale

A l'attention de Mme GAGNEUX

AVIS TECHNIQUE

Direction du Développement URBANISME - QUALITE ARCHITECTURALE

2 8 AOUT 2023

Direction du Développement URBANISME - QUALITÉ ARCHITECTURALE Droit des Sols

Nº

2 8 AUUT 2023

Dossier:

Libellé

: Permis d'aménager

Nº

Adresse

: Avenue Bollée - Espaces publics

Commune

: 72000 LE MANS

N° dossier

: PA 072 181 23 Z0002

Demandeur: LE MANS METROPOLE représenté par M. Stéphane LE FOLL

Objet : Aménagement de chronolignes sur le réseau urbain de transport public

Vous avez bien voulu me communiquer pour examen et avis, le dossier ci-dessus référencé, reçu dans mes services 29 juin 2023.

Documents examinés :

- Un jeu de plans ;
- Une notice de présentation ;
- Cerfa permis d'aménager.

Tout courrier est à adresser au : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe 15, Boulevard St Michel – CS 90035 72190 COULAINES – (rappeler les références du service concerné) Tél. 02.43.54.65.50 – Fax. 02.43.54.65.51

Réglementation

Arrêté préfectoral n°2017-94 du 13 janvier 2017 fixant le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie.

Descriptif du projet

Le projet porte sur l'aménagement d'une ligne chronoligne dans le cadre du projet d'aménagement du réseau de transport urbain de LE MANS METROPOLE concernant l'amélioration de 3 lignes de bus, de déployer et de développer un réseau structurant de voies cyclables.

L'objectif de l'aménagement est de maintenir les fonctionnalités actuelles (desserte de quartier et accès au centre-ville), tout en confortant les circulations des chronolignes et en sécurisant les usages dont notamment les cyclistes.

Le responsable des travaux devra se conformer en tous points aux documents examinés.

Avis

Sous réserve du respect de la réglementation et des points ci-dessus, j'émets un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe Par Intérim

Colonel YVES LE BRETON